

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

ARRÊTÉ

portant modification de l'arrêté du 17 décembre 2018 nommant les membres de la commission administrative paritaire locale des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré de la Nouvelle-Calédonie

LE VICE-RECTEUR DE NOUVELLE-CALEDONIE,

- Vu la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- Vu le décret n°72-580 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;
- Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
- Vu le décret n°84-914 du 10 octobre 1984 modifié relatif aux commissions administratives paritaires de certains personnels enseignants relevant du ministre de l'éducation nationale ;
- Vu le décret du 28 janvier 2016 nommant M. Jean-Charles RINGARD-FLAMENT vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie ;
- Vu l'arrêté du 8 février 2010, portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux vice recteurs des îles Wallis et Futuna, de Mayotte, de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française en matière de recrutement et de gestion de certains personnels titulaires et stagiaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
- Vu l'arrêté du 19 septembre 2018 relatif à la composition de la commission administrative paritaire des professeurs certifiés, adjoints d'enseignement et chargés d'enseignement de Nouvelle-Calédonie ;
- Vu le procès-verbal en date du 7 décembre 2018 constatant le résultat des élections des représentants des personnels ;
- Vu le procès-verbal en date du 13 décembre 2018 répartissant les sièges de la commission administrative paritaire des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré de la Nouvelle-Calédonie,
- Vu l'arrêté du 17 du 17 décembre 2018 nommant les membres de la commission administrative paritaire locale des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré de la Nouvelle-Calédonie,

ARRÊTE

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté en date du 17 décembre 2018 nommant les membres de la commission administrative paritaire locale des professeurs agrégés est modifié comme suit :

Au lieu de lire :

Représentants de l'administration :

TITULAIRES

- M. le vice-recteur
- M. le secrétaire général
- M. l'IA-IPR de sciences et techniques industrielles
- M. le proviseur du LGT la Pérouse
- M. le proviseur du LGT du Grand Nouméa

Lire :

SUPPLÉANTS

- Mme la chef de la division du personnel
- Mme l'IA-IPR d'anglais
- Mme l'IA-IPR de mathématiques
- Mme la principale du collège de Magenta
- M. le principal du collège F. Carco de Koutio

Représentants de l'administration :

TITULAIRES

- M. le vice-recteur
- M. le secrétaire général
- M. l'IA-IPR de sciences et techniques industrielles
- M. le proviseur du LGT la Pérouse
- M. le proviseur du LGT du Grand Nouméa

SUPPLÉANTS

- Mme la chef de la division du personnel
- Mme l'adjointe au secrétaire général
- Mme l'IA-IPR de mathématiques
- Mme la principale du collège de Magenta
- M. le principal du collège F. Carco de Koutio

Au lieu de lire :

Représentants du personnel :

TITULAIRES

SUPPLÉANTS

Hors classe et classe exceptionnelle

- M. CARO Simon, SNES-NC SNEP FSU

- M. CARRIEU Hervé, SNES-NC SNEP FSU

Classe normale

- Mme REULET-GUITARD Emmanuelle, SNES-NC SNEP FSU
- Mme MORIGNAT Patricia, SNES-NC SNEP FSU
- M. BOURI Sami, SNES-NC SNEP FSU
- M. LEMASLE Sébastien, UT CFE-CGC

- Mme URVOY Marie-Jeanne, SNES-NC SNEP FSU
- Mme BERTRAND Claire, SNES-NC SNEP FSU
- M. JGHIMA Hamid, SNES-NC SNEP FSU
- M. DOS SANTOS Rui Miguel, UT CFE-CGC

Lire :

Représentants du personnel :

TITULAIRES

SUPPLÉANTS

Hors classe et classe exceptionnelle

- M. CARO Simon, SNES-NC SNEP FSU

- M. ROBERT Pascal, SNES-NC SNEP FSU

Classe normale

- Mme REULET-GUITARD Emmanuelle, SNES-NC SNEP FSU
- Mme MORIGNAT Patricia, SNES-NC SNEP FSU
- Mme URVOY Marie-Jeanne, SNES-NC SNEP FSU
- M. LEMASLE Sébastien, UT CFE-CGC

- Mme BERTRAND Claire, SNES-NC SNEP FSU
- M. GUITARD Christian, SNES-NC SNEP FSU
- M. HUMBERTCLAUDE Brice, SNES-NC SNEP FSU
- M. DOS SANTOS Rui Miguel, UT CFE-CGC

Le reste est sans changement

Article 2 :

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

L'inspecteur général de l'administration de
l'éducation nationale et de la recherche,
vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie
directeur général des enseignements

Jean-Charles RINGARD-FLAMEN